



Saint-Loup-Lamairé, le 23 février 2023

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 21/02/2023 au SMVT

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Éric MOUSSERION, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron
Germain GIROUARD, Syndicat Mixte de la Vallée de la Dive
Marc GARNIER, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Rémi ROUILLAT, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Benoit HILAIRET, DDT des Deux-Sèvres
François PAGES, DDT des Deux-Sèvres

Autres participants :

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Yassine ENNABO, Chargé de mission HMUC SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres
Gaëtan GOTANEGRE, Office Français de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- 1. Organisation Enquête publique SAGE**
- 2. Informations HMUC Thouet**
- 3. Demande OUGC TTA : atteinte volumes prélevables**
- 4. Rapport activité 2022 de la CLE**
- 5. Informations et questions diverses**

La présentation du Bureau de la CLE est jointe au présent compte rendu.

1. Organisation Enquête publique SAGE

Les membres du Bureau sont informés que l'arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de SAGE a été signé le 8 février 2023.

Les modalités d'organisation de l'enquête, qui se déroulera du 20 mars au 20 avril, sont présentées (*cf. présentation*).

Suite à cette période d'enquête publique d'un mois, la commission d'enquête doit transmettre sous 8 jours le PV de synthèse reprenant les observations émises par le public. Un délai de 15 jours sera alors donné pour apporter des réponses aux observations. Suite à ces réponses, la commission d'enquête émettra un rapport énonçant ses conclusions motivées au plus tard le 21 mai.

Au vu du délai extrêmement contraint pour analyser les observations et apporter des réponses aux remarques émises par le public, les membres du Bureau actent le principe de réunir une séance du Bureau dans le créneau de 15 jours afin de valider les réponses apportées. La CLE se réunirait quant à elle après la remise des conclusions motivées de la commission d'enquête, au cours du mois de juin, pour apporter les éventuelles modifications et valider la version définitive du SAGE.

L'ensemble des modalités de l'enquête et la proposition d'organisation seront présentés à la CLE lors de la séance du 3 mars.

La date du mercredi 10 mai matin est pré-validée pour cette prochaine séance du Bureau (à confirmer selon calendrier défini par commissaires enquêteurs).

M. MOUSSERION indique ne pas avoir reçu en mairie pour l'instant l'avis d'enquête publique. L'information sera remontée aux services de la Préfecture 79.

Suite à cette présentation, M^{me} MARTIN note que le SAGE devrait entrer en phase de mise en œuvre au cours du second semestre 2023 et s'interroge sur les moyens alloués à cette mise en œuvre.

M. CUBAUD rappelle que lors de la dernière réunion « gouvernance » avec les EPCI-fp du bassin, il a été validé le principe que le co-portage « SMVT-CASVL » du SAGE se poursuive sur une

phase transitoire. En ce sens, un courrier a été adressé en septembre 2022 aux 9 EPCI-fp pour leur confirmer cette proposition et les informer du montant de la participation financière 2023.

Il ajoute que conformément au souhait de la CLE, la cellule d'animation a été complétée par le recrutement d'un chargé de mission « HMUC » (cf. partie 2). De plus, il est prévu de renforcer l'animation générale du SAGE une fois celui-ci approuvé en passant de 1,6 ETP actuel à 2 ETP.

Pierre PÉAUD précise qu'au cours du premier semestre 2023, les conventions passées avec les EPCI-fp du bassin seront actualisées afin d'acter la poursuite du co-portage. Il ajoute que l'approbation du SAGE et le début de sa mise en œuvre demanderont également à la CLE et au Bureau de définir un nouveau fonctionnement pour le suivi des dossiers (avis de la CLE, suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE, ...).

2. Informations HMUC Thouet

Yassine ENNABO a été recruté en tant que chargé de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. En poste depuis le 23 janvier, il est en charge du suivi des travaux HMUC.

L'étude HMUC souhaitée par la CLE a été lancée le 9 janvier 2023. Les bureaux d'études ANTEA et Rive ont été mandatés pour accompagner la CLE.

Une phase de récolte de données est actuellement en cours, ainsi un certain nombre d'acteurs ont été ou seront contactés par les prestataires.

M. HILAIRET indique que la DDT 79 a bien été contactée par le bureau d'études ANTEA. Il ajoute que certaines données sollicitées peuvent être difficilement transmissibles rapidement.

Un point est fait sur le calendrier de l'étude qui prévoit de réunir les premières instances de suivis en avril. Parmi ces instances, la composition du comité technique est en cours de finalisation. La composition provisoire est présentée au Bureau pour avis (cf. présentation).

M. OLIVIER propose d'associer également le Pays de Gâtine qui porte le projet de PNR de Gâtine.

Au vu des éléments présentés, M. MOUSSERION s'interroge sur le fait de ne pas construire un PTGE en même temps que l'étude HMUC.

Il est rappelé que la CLE a validé dans le cahier des charges de l'étude que le prestataire puisse en phase 3 faire des préconisations pour un plan d'actions pouvant répondre aux enjeux qui seront identifiés dans les phases précédentes. Ces préconisations devront permettre à la CLE d'engager une réflexion dans la perspective d'élaboration d'un éventuel projet de territoire.

M^{me} BARRE précise qu'il est important d'avoir d'abord un diagnostic complet du territoire avec une vision claire de la ressource disponible, des besoins des milieux, des usages, ... pour envisager dans un second temps la construction d'un PTGE.

M. OLIVIER ajoute qu'un PTGE peut concerner seulement une partie du bassin en fonction des enjeux identifiés.

Pierre PÉAUD rappelle que le bassin du Thouet est classé en ZRE, ce qui note un déséquilibre chronique entre la ressource disponible par rapport aux besoins ; aussi le projet de SAGE demande la mise en place d'actions d'économies d'eau pour tous les usages dès à présent.

3. Demande OUGC TTA : atteinte volumes prélevables

La CLE a été sollicitée pour émettre un avis sur la demande faite par l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton (TTA) concernant le report de la date d'atteinte des volumes prélevables fixée dans le cadre de l'Autorisation Unique de Prélèvements (AUP) délivrée à l'OUGC.

Les éléments transmis pour cette demande d'avis sont présentés aux membres du Bureau pour échanges.

Le Bureau note que l'OUGC TTA indique être dans l'incapacité de respecter l'échéance d'atteinte des volumes prélevables fixée au 31 mars 2023 et demande un report de cet objectif pour 2026. L'OUGC s'engageant à renforcer l'accompagnement collectif des irrigants pour l'atteinte des volumes prélevables en finalisant l'expertise des plans d'eau et forages et en poursuivant ses missions d'attributions de volumes conformément à l'AUP.

M. OLIVIER s'interroge sur le statut réglementaire des plans d'eau devant faire l'objet d'une expertise.

M. PAGES répond qu'il existe plusieurs situations possibles concernant les plans d'eau à usage d'irrigation agricole, qui sont rencontrées en général pour tous types de plans d'eau dans ce bassin versant. Certains plans d'eau sont réguliers, c'est-à-dire construits et exploités de façon réglementaire. D'autres nécessitent des investigations approfondies de la part de leur propriétaire, en vue de la détermination de leur statut réglementaire par les services de l'État. Il ajoute que l'expertise des plans d'eau d'irrigation a été engagée en 2019 dans le bassin versant du Thouet par la DDT 79. Cette expertise représente un travail important au regard de la complexité des situations et des nouveaux prélèvements identifiés dans le plan annuel de répartition de l'OUGC au fil des ans. Il précise que l'AUP prévoit que cette expertise de terrain soit faite par l'OUGC et que c'est bien l'État qui valide in fine le statut réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

M. THARRAULT s'interroge sur la légitimité de l'OUGC à faire ces expertises. Il lui semble important que les services de l'État puissent poursuivre ce travail.

M^{me} BARRE se questionne sur la considération des volumes dits à expertiser.

Il est répondu que les volumes à expertiser sont considérés dans les volumes hivernaux tant que l'expertise n'est pas faite. Une fois celle-ci réalisée, les volumes sont basculés dans les volumes d'été ou restent dans les volumes hivernaux.

Les membres du Bureau relèvent le nombre important de prélèvements restant à expertiser (78 plans d'eau + 9 forages) et regrettent ne pas avoir d'éléments précis sur les moyens qui seront mis en place par l'OUGC pour réaliser ces expertises et pour l'accompagnement collectif que l'OUGC se propose de renforcer.

De plus, le Bureau aimerait avoir des précisions sur les actions d'économies d'eau mises en place par l'OUGC depuis 2016 afin de tendre vers le respect des volumes prélevables et particulièrement le respect des volumes printaniers et estivaux par sous bassins.

La proposition de l'OUGC mériterait également d'être plus précise sur les engagements pris et les moyens mis en œuvre pour les atteindre (calendrier de travail, programme d'actions précis, moyens humains alloués, ...).

Le Bureau de la CLE valide le principe de présenter la demande de l'OUGC lors de la CLE du 3 mars ainsi que les éléments discutés en Bureau afin de préparer l'avis de la CLE sur cette demande.

Il est rappelé également l'importance de l'étude HMUC en cours qui pourrait entraîner à terme la révision des volumes prélevables.

4. Rapport activité 2022 de la CLE

Le projet de rapport d'activité 2022 de la CLE est présenté. Ce document sera envoyé aux membres de la CLE en amont de la séance plénière.

5. Informations et questions diverses

Un point sur l'organisation de la CLE du 3 mars est fait avec un rappel de l'ordre du jour.

Les membres du Bureau sont informés d'un nouveau dossier porté à la connaissance de la CLE concernant un projet de régularisation de plans d'eau sur la commune de Secondigny. Ce dossier sera transmis aux membres de la CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

21/02/2023



Ordre du jour

1. **Organisation Enquête publique SAGE**
2. Informations HMUC Thouet
3. Demande OUCG TTA : atteinte volumes prélevables
4. Rapport activité 2022 de la CLE
5. Informations et questions diverses

Enquête publique SAGE Thouet

1. EP SAGE Thouet

Arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de SAGE Thouet signé en date du 8 février 2023.

Modalités définies par Préfecture :

- Durée de l'enquête du lundi 20 mars au jeudi 20 avril 2023 (32 jours consécutifs)
- Commission d'enquête :
 - Président : M. Christian CHEVALIER
 - Membres titulaires : Mme Catherine GUENSER et M. Bernard CHAUVINEAU

- Permanences de la Commission d'enquête :

Mairies	Dates	Heures
BRESSUIRE	lundi 20 mars 2023	9h00 - 12h00
MAULEON	lundi 20 mars 2023	13h30 - 16h30
LOUDUN	mercredi 22 mars 2023	9h00 - 12h00
AIRVAULT	mercredi 22 mars 2023	14h30 - 17h30
CHANTELOUP-LES-BOIS	vendredi 24 mars 2023	9h00 - 12h00
MAULEON	vendredi 24 mars 2023	13h30 - 16h30
SAUMUR	mardi 28 mars 2023	9h00 - 12h00
THOUARS	mardi 28 mars 2023	14h00 - 17h00
MIREBEAU	mercredi 29 mars 2023	9h00 - 12h00
PARTHENAY	mercredi 29 mars 2023	14h30 - 17h30
LOUDUN	jeudi 6 avril 2023	9h00 - 12h00
MIREBEAU	jeudi 6 avril 2023	14h00 - 17h00
THOUARS	vendredi 7 avril 2023	9h00 - 12h00
SAUMUR	vendredi 7 avril 2023	14h30 - 17h30
AIRVAULT	mardi 11 avril 2023	9h00 - 12h00
PARTHENAY	mardi 11 avril 2023	14h00 - 17h00
CHANTELOUP-LES-BOIS	jeudi 20 avril 2023	9h00 - 12h00
BRESSUIRE	jeudi 20 avril 2023	14h30 - 17h30

- Siège de l'enquête : Mairie de Bressuire

Enquête publique SAGE Thouet

1. EP SAGE Thouet

Modalités définies par Préfecture :

- Publicité :
 - Affichage : avis ouverture enquête publié dans toutes les mairies au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée (responsabilité des maires)
 - Presse : avis ouverture enquête publié dans journaux locaux 15 jours au moins avant l'ouverture et rappelé dans les huit premiers jours (responsabilité Préfète)
 - ❖ Deux-Sèvres : Nouvelle République et Courrier de l'Ouest
 - ❖ Maine-et-Loire : Ouest France et Courrier de l'Ouest
 - ❖ Vienne : Nouvelle République et Centre presse
 - Internet : avis ouverture enquête consultable sur les sites internet de l'État (sites des Préfectures 79, 49 et 86)

En plus :

- Avis enquête panneau jaune (A2) : affichage SMVT, CASVL et 9 mairies
- Actualité site internet du SAGE

Enquête publique SAGE Thouet

1. EP SAGE Thouet

Modalités définies par Préfecture :

- Mise à disposition dossier enquête :
 - Format papier et numérique dans les 9 mairies accueillant permanences
 - Format numérique dans les mairies des communes du bassin
 - Format numérique sur les sites internet des services de l'État (79, 49 et 86)
 - Format papier et numérique sur RDV dans les Préfectures 79, 49 et 86

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture

Enquête publique SAGE Thouet

1. EP SAGE Thouet

Modalités définies par Préfecture :

- Déroulement de l'enquête :
 - Observations possibles :
 - ❖ Registre d'enquête dans les 9 mairies accueillant des permanences
 - ❖ Par voie postale
 - ❖ Par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)
- Clôture enquête – rapport et conclusions :
 - Commission enquête rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées
 - Avis de la commission transmis à la Préfète dans un délai de 30 jours
 - Le rapport et les conclusions de la commission seront à la disposition du public pendant 1 an (préfectures et mairies)

Enquête publique SAGE Thouet

1. EP SAGE Thouet

Échéances Bureau et CLE:

- Après enquête la commission transmet sous 8 jours le PV de synthèse reprenant les observations émises
- Délai de 15 jours pour répondre aux observations (≈ 30 avril – 12 mai)
- Rédaction par la commission du rapport et des conclusions transmis au plus tard le 21/05

➔ Délai 15 jours : analyse avec le Bureau d'études des observations
+ séance du Bureau CLE pour valider les propositions de réponses à apporter

➔ Après transmission du rapport final de la commission d'enquête, séance de la CLE pour valider les éventuelles modifications à apporter au projet de SAGE
Validation par la CLE de la version finale du SAGE

Accord sur la méthodologie proposée ?

Ordre du jour



1. Organisation Enquête publique SAGE
2. **Informations HMUC Thouet**
3. Demande OUCG TTA : atteinte volumes prélevables
4. Rapport activité 2022 de la CLE
5. Informations et questions diverses

« Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » Thouet

2. HMUC Thouet

Arrivée Yassine ENNABO au sein de la cellule d'animation du SAGE depuis le 23 janvier.

Contact : sage.thouet@valleedouthouet.fr / 06.31.99.98.93

Étude HMUC engagée depuis le 9 janvier 2023

Bureaux d'études : ANTEA et Rive

Point lancement « cellule animation - BE » le 13/01 puis le 09/02 (transmission données)

Phase 1 « État des lieux : synthèse et actualisation des éléments HMUC »

Récolte données auprès des acteurs du bassin

HMUC du bassin du Thouet	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25		
Tranche Ferme Phase 1 : État des lieux : Synthèse et actualisation des éléments HMUC																												
Collecte et compilation des données																												
Analyse des données, modélisation																												
Projections 2050																												
Volet ressource																												
Découpage en unités de gestion																												
Contexte & Hydrogéologie influencée																												
Contexte & Hydrologie influencée																												
Volet milieu																												
Contexte environnemental																												
Détermination des débits écologiques																												
Détermination de niveaux piézométriques minimum																												
Volet usages																												
Analyse des prélèvements et alimentation (rc interconnexions & transferts)																												
Analyse des rejets et restitution (volumes, stockage-destockage)																												
Analyse des restrictions et conflits d'usage																												
Fonctionnement des plans d'eau (Interception, évaporation)																												
Fonctionnement des ouvrages (interception, évaporation)																												
Usages non consommateurs en eau (loisir, nautiques)																												
Bilan de la pression de prélèvement actuelle																												
Analyse prospective des usages																												
Volet climat																												
Evolution du climat																												
Impacts sur la ressource et les milieux																												
Impacts sur la qualité																												
Transversal usage et ressource :																												
Reconstitution hydrologie naturelle désinfluencée																												
WEAP / Modélisation du bassin																												
Tranche Ferme Phase 2 : Diagnostic / Croisement Hydrologie, Milieux, Usages et climat et propositions d'objectifs et indicateurs																												
Confrontation ressource, besoins milieux et usages																												
Reconstitution de DOE																												
Projection des balances besoins / ressources																												
Tranche Optionnelle : Phase 3 : Propositions de débits d'objectifs d'étiage et de volumes prélevables, et préconisations pour un plan d'actions																												
Proposer, adapter et compléter les indicateurs de gestion																												
Ajuster les volumes prélevables																												
Préconisations pour un plan d'actions																												
Maître d'ouvrage	A																											
Réunion Comité technique		1				3			4				7	8									11			12		
Réunion Bureau CLÉ		2							5				6	9	10											13	14	
Réunion CLE Plénière																												
Ateliers Méthode	B																											

« Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » Thouet

2. HMUC Thouet

Récolte données – structures contactées (mail et/ou tel.):

- **AEP** : CASVL, SPL Cébron, SEVT, SECO, SVL, synd. Mauges Gâtine, Eaux de Vienne
- **Assainissement** : Agglo Cholet, CASVL, CA2B, CCAVT, CCPG, CCT, SMEG, Eaux de Vienne
- **CTMA** : CASVL, CA2B, SMVT, SIBT, Dive
- **OUGC** : TTA et Dive
- **Institutions** : DDT 79-49-86, AELB
- ...

À venir :

Réunions comité technique, Bureau CLE : « Données techniques, découpage unités gestion » et « ateliers méthodes »

Composition comité technique

« Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » Thouet

2. HMUC Thouet

structure	Prénom	NOM	
SAGE Thouet	CLE	Olivier	CLBAUD
	CLE	Eric	MOLUSSERION
	CLE	Bruno	LEFEBVRE
	SAGE	Pierre	PEAUD
Département	SAGE	Yassine	ENNABO
	79	Soltic	PAUTRET
	49	Alice	REUILLON
AELB	86	Vincent	ELU
DDT			Segolène
			MORTIER
DREAL			
OFB			
ARS			
FDP PMA			
APN			
OUGC			
Irrigants			
Chambre agriculture			

Usagers	UFC Que Choisir	
	SYPOVE	Daniel FERRET
BRGM	Amis de Moulins	Boris LUSTGARTEN
Collectivités :	CCT	Delphine MAISONNEUVE
	SPL Cébron	Claire VRIGNAUD
AEP, Assainissement, Milieux Aquatiques	SEVT	Charlotte JOUOT
	Eaux de Vienne	
PNR	CASVL	David LAURENDAU
	SMVT	Guillaume CHARRUAUD
	CA2B	Guillaume KOCH
	SIBT	Vanina SECHET
	CA2B	Emmanuel GUERY
	CAAVT	François Xavier BARBEZAT
	Loire-Anjou-Touraine	Pascal QUENIOT



Ordre du jour



1. Organisation Enquête publique SAGE
2. Informations HMUC Thouet
3. **Demande OUCG TTA : atteinte volumes prélevables**
4. Rapport activité 2022 de la CLE
5. Informations et questions diverses

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

3. Demande OUGC TTA

Courrier DDT 79 reçu le 2 février sollicitant l'avis de la CLE sur le dossier :

« *Demande Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine concernant la démarche d'évolution de la date d'atteinte des volumes prélevables, délivrée par arrêté préfectoral interdépartemental du 31 mars 2016 portant autorisation unique de prélèvements (AUP) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton* »

Cadre de la demande :

Autorisation Unique de Prélèvements (AUP) attribuée à l'OUGC TTA le 31/03/2016 pour 10 ans

AUP encadre tous les prélèvements d'irrigation > 1000m³

AUP autorise l'attribution des volumes suivants :

	Volumes hivernaux (m ³) 1 ^{er} décembre - 31 mars	Volumes étéage (m ³) 1 ^{er} avril - 31 octobre	Volumes « à expertiser »* (m ³)	TOTAL
Argenton	958 900	860 000	223 360	2 042 260
Thouet	4 447 200	1 788 200	877 350	7 112 750
Thouaret	533 200	175 000	41 000	749 200
TOTAL	5 939 300	2 823 200	1 141 710	9 904 210

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

3. Demande OUGC TTA

Volumes à expertiser = 1 141 710 m³

AUP : Échéance de réalisation des expertises fixée à 4 ans (31 mars 2020)

Possibilité d'intégrer des volumes supplémentaires en fonction de l'acquisition de connaissance dans volumes hivernaux ou à expertiser

Travaux devant permettre l'atteinte de l'équilibre quantitatif dans un délai de 7 ans (31 mars 2023)

	Volumes prélevables		TOTAL
	Printemps (m ³) 1 ^{er} avril – 30 juin	Été (m ³) 1 ^{er} juillet – 31 octobre	
Argenton	770 000	90 000	860 000
Thouet (79)	951 200	62 000	1 788 200
Thouet (49)	775 000		
Thouaret	175 000	0	175 000
	TOTAL		2 823 200

Thouet 79 « printemps » = Thouet amont + Thouet réalimenté en 79

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

3. Demande OUGC TTA

Volumes attribués ces dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL VOLUME ATTRIBUE (m ³)	11 914 319	12 231 930	12 729 668	13 006 455	13 131 414	12 887 990	9 823 884
Dont volume à expertiser (m ³)	1 141 710	2 922 510	3 168 630	3 585 490	3 821 940	2 063 780	1 933 230

Expertises plans d'eau débutent en 2019 par DDT 79

À ce jour 110 plans d'eau expertisés :

- 65 plans d'eau classés hivernaux (déconnectés du milieu)
- 26 plans d'eau classés estivaux (connectés au milieu) dont 4 demandes d'expertise (PIGE) par les exploitants
- 19 plans d'eau nécessitent la poursuite de l'expertise

Reste 78 plans d'eau à expertiser + 9 forages en Maine-et-Loire

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

3. Demande OUGC TTA

Difficultés rencontrées mises en avant par l'OUGC :

- Le volume à expertiser a augmenté suite à l'ajout de plan d'eau portés à la connaissance de l'OUGC

Vol. à expertiser 2016 = 1 141 710 m³

Vol. à expertiser 2020 = 3 821 940 m³

Vol. à expertiser 2022 = 1 933 230 m³ (-> 69 ou 78 plans d'eau ?? et 9 forages)

En 2023, le recensement semble exhaustif mais l'analyse des volumes à expertiser n'est pas terminée

- Expertises et déconnexion de plans d'eau compliquée
- Année 2022 sèche qui a retardé les expertises

OUGC dans l'incapacité de respecter l'échéance d'atteinte des volumes prélevables dès 2023

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

3. Demande OUGC TTA

Demande d'un délai pour :

- Finir les expertises
- Travail de réflexion des irrigants du bassin pour respect des volumes « printemps-été »

Réflexion des irrigants sur leurs assolements et sur l'accompagnement dans leurs projets de déconnexion de plans d'eau

L'OUGC s'engage à renforcer l'accompagnement collectif des irrigants pour l'atteinte des VP en finalisant l'expertise des plans d'eau et forages et en poursuivant ses missions d'attributions de volumes conformément à l'AUP.

Demande de décaler la date d'atteinte des volumes prélevables à la date de la fin de l'AUP soit 2026

Demande la modification de l'arrêté relatif à l'AUP précisant l'atteinte des volumes prélevables pour un retour à l'équilibre.



Ordre du jour



1. Organisation Enquête publique SAGE
2. Informations HMUC Thouet
3. Demande OUCG TTA : atteinte volumes prélevables
4. **Rapport activité 2022 de la CLE**
5. Informations et questions diverses

Projet Rapport activité de la CLE 2022

4. Rapport activité 2022 CLE

- Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE
- Trame du rapport :
 - Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte
 - Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE
 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
 - Actions de communication 2022
 - Budget et financement de l'année 2022
 - Analyse – Bilan – Perspectives
 - Annexes
- Projet du rapport d'activité à envoyer à la CLE en amont de la séance du 3 mars pour validation en séance



Ordre du jour



1. Organisation Enquête publique SAGE
2. Informations HMUC Thouet
3. Demande OUCG TTA : atteinte volumes prélevables
4. Rapport activité 2022 de la CLE
5. **Informations et questions diverses**

Séance Commission Locale de l'Eau

5. Infos et questions diverses

Prochaine séance de la CLE prévue le vendredi 3 mars à 9h30 à Saint-Porchaire – Bressuire.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
- Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
- Avis demande OUCG TTA – report atteinte volumes prélevables
- Validation rapport activité CLE 2022
- Information : bilan intermédiaire du CT Milieux Aquatiques du Thouaret
- Information : lancement étude HMUC
- Informations et questions diverses

Documents préparatoires envoyés par mail :

- ✓ *Le 16/02/2023 : éléments dossier demande OUCG TTA*
- ✓ *À venir : projet CR CLE 08/11, projet rapport activité CLE, rapport bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret*

CT Milieux Aquatiques

CT Milieux Aquatiques :

- Thouaret -> Bilan intermédiaire (présentation SIBT prochaine CLE)
- Thouet -> étude bilan reprogrammation en cours
- Argenton -> étude bilan reprogrammation en cours
- Dive -> CT 2020-2022 -> plus de CT sur le bassin de la Dive ?

Dossier porté à la connaissance de la CLE

Reçu le 20/02 :

- **Demande d'avis sur le projet de régularisation des plans d'eau situés au lieu-dit « La Coltière » sur la commune de Secondigny.**

Projet de déconnexion totale de la source alimentant le plan d'eau principal et suppression du plan d'eau secondaire sans autorisation sur cours d'eau sur la commune de Secondigny

Délai réponse 1 mois

